

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 20 décembre 2024 à 20h30

Présents : : Mrs RENARD Guillaume (Maire), BAKETOU Thierry, COGNEIN Pierre-Bernard, HAUROGNÉ Ludovic, LESELLIER Franck, ROGER Patrick (2^{ème} adjoint au maire), TARDIVON Christophe et Mmes AUBERT Claire, DEGREMONT Carole, IGER Odile, LALOUETTE Claudine (1^{ère} adjointe au maire), LANGLET Elisabeth (3^{ème} adjointe au maire), LEVASSEUR Florence, OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne,

Absents et excusés : Mr VILLEZ Laurent.

Secrétaire de Séance : Mme LANGLET Elisabeth.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du Jour :

- Approbation du PV du 5 décembre 2024,
- Marchés publics – plate-forme dématérialisation des marchés publics MPE76 – Convention d'adhésion
- Informations diverses

Ouverture de séance à 20h35

- Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il accepte de reporter au prochain Conseil Municipal l'approbation du PV du 5 décembre 2024.
- L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité de reporter au prochain Conseil Municipal l'approbation du PV du 5 décembre 2024.

Délibération portant sur les marchés publics – plate-forme de dématérialisation des marchés publics MPE76 – Convention d'adhésion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1,

Considérant l'intérêt pour la commune de publier ses marchés publics sur le portail MPE76,

La Région Haute-Normandie et le Département de la Seine-Maritime, ainsi que la Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe, la ville de Rouen, la Communauté de l'agglomération Havraise et la ville du HAVRE ont créé en 2010 un portail unique de dématérialisation des marchés public, sous la forme contractuelle d'un groupement de commandes.

Ce portail, actuellement intitulé « MPE76 », est mis à disposition de l'ensemble des collectivités du Département de la Seine-Maritime à titre gratuit. Il constitue un « profil acheteur » au sens de la réglementation des marchés publics, permettant aux collectivités de publier leurs consultations et aux entreprises de répondre de manière dématérialisée. Il joue un rôle d'autant plus important que la dématérialisation de tous les marchés supérieurs à 25 000€ HT est obligatoire depuis octobre 2018.

L'adhésion de toute collectivité à cette plateforme est soumise à la signature d'une convention d'usage avec le Département de Seine-Maritime, coordonnateur du groupement de commande. La convention sera renouvelée tacitement tous les ans.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la convention de mise à disposition de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Seine-Maritime,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention susmentionnée et jointe en annexe à la présente.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Informations et questions diverses

Rien à signaler à ce conseil municipal

Fin de séance à 21h00.

Guillaume RENARD
Maire



Claudine LALOUETTE
1^{er} Maire-adjointe



Patrick ROGER
2^{ème} Maire-adjoint



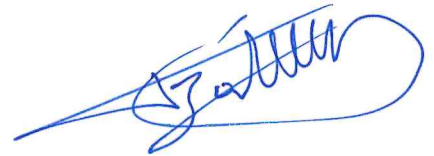
Elisabeth LANGLET
3^{ème} Maire Adjointe



Claire AUBERT



Thierry BAKETOU



Pierre-Bernard COGNEIN



Carole DEGREMONT




Ludovic HAUROGNÉ



Odile IGER



Franck LESELLIER



Florence LEVAVASSEUR



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



Christophe TARDIVON



Laurent VILLEZ
Absent et excusé